

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 27 octobre 2016**

**DCM N° 16-10-27-9**

**Objet : Fêtes de la Saint-Nicolas 2016.**

**Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY**

La Ville de Metz célébrera les festivités autour de la Saint-Nicolas début décembre prochain, dans le sillage des animations de fin d'années, et notamment des marchés de Noël. Cette année, la manifestation est élargie à trois jours, du 2 au 4 décembre prochain, autour de la place de la Comédie, avec comme fil rouge la symbolique du feu. Elle se déclinera selon trois temps forts :

- un marché artistique et solidaire sur la place de la Comédie, avec de nombreux stands associatifs, animé par des manèges, des ateliers et des spectacles pour toute la famille ;
- une programmation artistique autour des sites patrimoniaux de la place de la Comédie et du Temple Neuf ;
- un défilé suivi d'un spectacle théâtral de rue et aérien de la compagnie Theater Tol, proposés en clôture du week-end.

Dans un esprit festif et fraternel, le marché réunira une vingtaine d'associations engagées dans l'entraide et la solidarité pour partager des moments de convivialité et d'échanges autour de leurs actions tournées vers les plus démunis. Des espaces de restauration accueillants et chaleureux autour de braseros seront imaginés et un soin particulier sera apporté à la scénographie du marché. Enfin, au vu du succès qu'ils ont remporté l'an dernier, des espaces ludiques en direction du jeune public avec des ateliers et des manèges artistiques seront à nouveau programmés.

La place de la Comédie sera le point de départ et d'arrivée du défilé de la Saint-Nicolas prévu le 4 décembre. Le parcours utilisé sera concentré sur le plateau du centre piétonnier.

Le week-end se terminera par le spectacle théâtral et aérien « À vélo vers le ciel » de la compagnie internationale d'arts de rue Theater Tol. Poétique et magique, cette création aérienne emmènera le public, la nuit tombée, parmi les anges et les musiciens.

L'Opéra-Théâtre, qui accueillera un groupe d'enfants en lien avec les associations caritatives pour partager un temps particulier avec Saint-Nicolas, le Sentier des Lanternes à l'Hôtel du Département et le marché gourmand de la place de Chambre, apporteront un environnement festif de qualité.

Afin de mettre en œuvre cette programmation, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les associations qui œuvrent à la réalisation des chars du défilé de la Saint-Nicolas 2016 par le versement de subventions dont le montant global s'élève à 14 400 euros, et de

solliciter les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre ainsi que de poursuivre la recherche de mécènes.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

**CONSIDERANT** l'intérêt qui s'attache à l'animation culturelle et festive de la Ville dans la perspective des fêtes de fin d'année, notamment autour de la Saint-Nicolas,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DECIDE :

**D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 14 400 euros aux associations suivantes en vue de la réalisation des chars du défilé de la Saint-Nicolas 2016 :

Commune Libre de Magny, l'Orphéon des Bigophones de Metz Rurange	1 600 €
Union Départementale Fédérée des Associations Pour le Don de Sang Bénévole de la Moselle	1 600 €
Famille Lorraine de Metz-Borny	1 600 €
Fédération Familles de France 57	1 600 €
Groupe Folklorique Lorrain de Metz	1 600 €
Gwendolyn's	1 600 €
Joyeux Carnavaliers de Metz Austrasie (JCMA)	1 600 €
Renaissance	1 600 €
Secours Catholique	1 600 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire avec les associations bénéficiaires, notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

**DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre et poursuivre la recherche de mécènes.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle Commissions : Commission des Affaires Culturelles Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions
--

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**